

CAN Obligations tactiques canadiennes 75/75 (PS2)

31 mai 2026

Renseignements sur le fonds (au 31 mai 2026)

Principaux titres	%
Gouvernement du Canada 3,25 % 01-jun-2035	5,8
Ontario Province 3.95% 02-Dec-2035	5,1
Gouvernement du Canada 3,50 % 01-déc-2057	3,3
Gouvernement du Canada 2,75 % 01-déc-2055	3,2
United States Treasury Inflation Index 1.125% 10-15-2030 Rea	2,1
Province de Québec 4,40 % 01-déc-2055	2,1
Province of Ontario 3.90% 06-02-2036	1,9
OVERNIGHT DEPOSITS	1,9
Gouvernement du Canada 3,25 % 01-déc-2034	1,8
British Clmbia Invst Mgmt Corp 4.00% 02-Jun-2035	1,7
Répartition totale des principaux titres	28,9

Caractéristiques du portefeuille	
Écart-type	4,96 %
Rendement du dividende	3,99 %
Rendement à l'échéance	3,89 %
Durée (années)	7,77
Coupon	3,93 %
Cote de crédit moyenne	A+
Capitalisation boursière moyenne (millions)	36 883,3 \$

Actifs nets (millions de \$)
706,9 \$

Cours
11,36 \$

Nombre de titres
1285

Placement initial minimal
100 000 \$
Un minimum de 500 000 \$ en actifs admissibles est requis pour l'application des taux privilégiés.

Codes de fonds
AFA – CLGE027A

Coordonnées

Centre de service à la clientèle

Numéro sans frais:
1 888 252-1847

Site Web de la société:
canadavie.com

Comprendre les rendements

Rendements annuels composés (%)

1 MO	3 MO	ACJ	1 AN	3 ANS	5 ANS	10 ANS	DEPUIS CRÉATION
1,40	-0,41	1,89	4,06	5,09	1,37	-	1,96

Rendements par année civile (%)

2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018
3,16	5,72	6,90	-10,98	-2,19	9,89	-	-

Fourchette de rendements sur cinq ans (01 décembre 2019 - 31 mai 2026)

Meilleur rendement	Date de fin de la meilleure période	Pire rendement	Date de fin de la pire période	Rendement moyen	% des périodes de rendement positif	Nombre de périodes positives	Nombre de périodes négatives
1,90 %	mars 2025	-0,03 %	juill. 2025	0,93 %	94,74 %	18	1

CAN Obligations tactiques canadiennes 75/75 (PS2)

31 mai 2026

Commentaire du fonds T1 2026

Les commentaires et les opinions sont fournis par Placements Mackenzie.

Commentaires sur les marchés

L'économie canadienne a connu un premier trimestre difficile, car l'incertitude commerciale a continué de peser sur la confiance des entreprises et l'activité manufacturière. L'emploi a reculé en janvier et en février, avant de se stabiliser en mars, lorsque l'économie a créé 14 000 emplois et que le taux de chômage est demeuré stable à 6,7 %.

La Banque du Canada a maintenu son taux directeur à 2,25 % lors de ses réunions de janvier et de mars. Le taux d'inflation au Canada a fléchi à 1,8 % en février, son plus bas niveau en plusieurs mois. La Banque a souligné que la croissance à court terme devrait être plus faible que prévu et que le choc des prix de l'énergie à la suite de l'éclatement du conflit au Moyen-Orient présentait des risques de hausse de l'inflation à court terme.

Le marché canadien des titres à revenu fixe a produit des résultats contrastés au premier trimestre, car l'incertitude géopolitique et la hausse des prix du pétrole ont compliqué le paysage des placements. Le taux de l'obligation du gouvernement du Canada à 10 ans est passé de 3,43 % au début du trimestre à 3,47 % à la fin du trimestre, atteignant un sommet de 3,58 %, ce qui a exercé des pressions à la baisse sur les prix des obligations d'État, en particulier à la fin du trimestre. Les obligations de sociétés ont fait preuve de résilience, mais ont été à la traîne des obligations d'État, les écarts de taux s'élargissant légèrement. Les obligations à rendement élevé ont été relativement volatiles, car la baisse de l'appétence au risque à la fin du trimestre a pesé sur les émetteurs moins bien notés, même si les titres liés à l'énergie se sont généralement inscrits en tête.

Rendement

Les placements du fonds en obligations d'État ont contribué au rendement au cours du trimestre. La pondération des échéances sur l'ensemble de la courbe des taux canadiens a également contribué au rendement, car les perspectives économiques du Canada se sont écartées de celles des États-Unis. Les fragilités économiques sont devenues plus évidentes, ce qui a incité les marchés à réévaluer les perspectives de la Banque du Canada sur la politique monétaire à la suite d'un ralentissement de la croissance et du marché de l'emploi. Même si les taux de rendement canadiens ont augmenté, le positionnement du fonds a profité d'occasions de valeur relative et du positionnement sur la courbe des taux au cours de la période.

L'exposition du fonds aux obligations de sociétés a nui au rendement. La Banque Royale du Canada (4 %, 17 octobre 2030) a nui au rendement, car les obligations du secteur des produits financiers ont subi des pressions au cours de la période.

Activité du portefeuille

Le sous-conseiller a ajouté TransCanada Pipelines Ltd. (5,125 %, 20 août 2056) au cours du trimestre, participant à une nouvelle émission. TransCanada Pipelines est un fournisseur canadien de base d'infrastructures énergétiques qui possède un portefeuille diversifié d'actifs de pipelines réglementés et sous contrat. De l'avis du sous-conseiller, la société présente de solides données fondamentales de crédit et l'obligation augmente la diversification du fonds dans le secteur de l'énergie.

CAN Obligations tactiques canadiennes 75/75 (PS2)

31 mai 2026

La position dans Hydro One Inc. (4,25 %, 4 janvier 2035) a été augmentée. De l'avis du sous-conseiller, cet émetteur de grande qualité présente des données fondamentales résilientes et un profil de rendement favorable, compte tenu de ses flux de trésorerie contractuels prévisibles à long terme et de ses mesures de crédit stables.

Le sous-conseiller a vendu le billet avec remboursement de capital à recours limité de la Banque de Montréal (7,325 %, 26 novembre 2082) en raison de sa structure à long terme et du risque de prolongation.

Un placement en obligations du gouvernement du Canada (3,25%, 1er décembre 2034) a été réduit afin d'aligner les objectifs de duration et la répartition de l'actif du fonds.

CAN Obligations tactiques canadiennes 75/75 (PS2)

31 mai 2026

Renonciation de responsabilité

Les commentaires portant sur l'information propre à certaines sociétés ainsi que sur les acquisitions et ventes ont été fournis par le gestionnaire de fonds. La Canada Vie ne saurait être tenue responsable de toute perte ou de tout dommage, de quelque nature que ce soit, qui découle directement ou indirectement de l'utilisation, à bon ou à mauvais escient, de l'information contenue dans le présent document ou de toute erreur ou omission dans ce document. Les données qui figurent dans le présent commentaire ne sont fournies qu'à titre indicatif et, sauf indication contraire, avaient cours le 31 mars 2026.

Les opinions exprimées dans ce commentaire n'engagent que ce gestionnaire de placements à la date de publication et peuvent changer sans préavis. Ce commentaire n'est présenté qu'à titre d'information générale et n'a pas pour but d'inciter le lecteur à acheter ou à vendre des produits de placement précis ni de fournir des conseils juridiques ou fiscaux. Les investisseurs potentiels devraient passer en revue les documents de placement et de déclaration avant de prendre la décision d'investir et devraient s'adresser à leur conseiller en sécurité financière pour obtenir des conseils en fonction de leur situation particulière.

Le contenu de cet commentaire (y compris les faits, les perspectives, les opinions, les recommandations, les descriptions de produits ou titres ou les références à des produits ou titres) ne doit pas être pris ni être interprété comme un conseil en matière de placement, ni comme une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat, ou une promotion, recommandation ou commandite de toute entité ou de tout titre cité. Bien que nous nous efforcions d'en assurer l'exactitude et l'exhaustivité, nous n'assumons aucune responsabilité quant à son utilisation.

Ce document pourrait renfermer des renseignements prospectifs qui décrivent nos attentes actuelles ou nos prédictions pour l'avenir ou celles de tiers. Ce document pourrait renfermer des renseignements prospectifs qui décrivent nos attentes actuelles ou nos prédictions pour l'avenir ou celles de tiers. Ces risques, incertitudes et hypothèses comprennent, mais sans s'y limiter, les conditions générales économiques, politiques et des marchés, les taux d'intérêt et de change, la volatilité des marchés boursiers et financiers, la concurrence commerciale, les changements technologiques, les changements sur le plan de la réglementation gouvernementale, les changements au chapitre des lois fiscales, les poursuites judiciaires ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Le lecteur est invité à examiner attentivement ces facteurs, ainsi que d'autres facteurs, et à ne pas se fier indûment aux renseignements prospectifs. Tous les renseignements prospectifs contenus aux présentes ne sont valables qu'au 31 mars 2026. Il ne faut pas s'attendre à ce que ces renseignements soient mis à jour, complétés ou révisés en raison de nouveaux renseignements, de nouvelles circonstances, d'événements futurs ou autres.

Rien ne garantit que les cibles de rendement ou de volatilité du fonds seront atteintes sur un horizon de placement donné. Les rendements ciblés et la volatilité devraient être évalués sur la période indiquée et non sur des périodes plus courtes. Les rendements ciblés ne sont pas des rendements réels et ne doivent pas être considérés comme une indication du rendement réel ou futur.

Ces fonds sont offerts par l'intermédiaire d'une police de fonds distincts établie par la Canada Vie.

Une description des principales caractéristiques de la police de fonds distincts est présentée dans la notice explicative. **Tout montant affecté à un fonds distinct est investi aux risques du propriétaire de la police, et sa valeur peut augmenter ou diminuer.**

Gestion de placements Canada Vie et le symbole social, et Canada Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

CAN Obligations tactiques canadiennes 75/75 (PS2)

31 mai 2026

* Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG) allant de 0,50 % à 1,25 % sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

La Canada Vie renonce actuellement à une partie des frais de gestion de placement du Fonds d'épargne à intérêt élevé afin de cibler un ratio des frais de gestion estimé de 1,00 %. La Canada Vie n'est aucunement tenue de renoncer à ces frais, et elle pourrait cesser de le faire en tout temps sans préavis.

Le rendement annualisé sur sept jours se fonde sur le rendement total annualisé du fonds au cours des sept derniers jours civils et ne représente pas le rendement réel sur un an. Il est important de noter que le rendement annualisé sur sept jours n'est pas un indicateur du rendement futur du fonds.

[^]L'option de souscription avec frais d'acquisition différés (FAD) n'est pas offerte pour les nouvelles cotisations en raison des interdictions mises en place par les organismes de réglementation, lesquelles sont entrées en vigueur le 1er juin 2023. Pour certaines polices, si les FAD constituent la seule option de frais d'acquisition offerte, de nouvelles cotisations peuvent être acceptées. Des renseignements supplémentaires pourraient s'avérer nécessaires.

[†]Plafonné à l'égard des nouveaux investisseurs - Les cotisations ne sont plus acceptées de la part des nouveaux investisseurs., [‡]Plafonné à l'égard des nouveaux investissements - Les cotisations ne sont plus acceptées.

La distribution du tableau, des normes visant les antécédents et des rapports à court terme n'est pas autorisée sans l'inclusion du rapport à long terme du profil de fonds. Une description des principales caractéristiques du contrat d'assurance individuel à capital variable de la Canada Vie est présentée dans la notice explicative que vous pouvez obtenir auprès de votre conseiller. Tout montant affecté à un fonds distinct est investi aux risques du propriétaire de la police et sa valeur peut augmenter ou diminuer. Une description des principales caractéristiques du contrat d'assurance individuel à capital variable de la Canada Vie est présentée dans la notice explicative que vous pouvez obtenir auprès de votre conseiller. Les rapports produits au moyen du présent site Web visent uniquement à informer. La Canada Vie et ses sociétés affiliées, ses représentants et ses fournisseurs de contenu tiers n'offrent aucune garantie en ce qui a trait à l'exactitude, à l'exhaustivité ou à l'actualité des renseignements fournis dans le présent site Web et ne peuvent être tenus responsables des décisions de placement, des dommages ou d'autres pertes résultant de l'utilisation du site ou de son contenu. Le relevé périodique établi et envoyé par la Canada Vie est le seul rapport fiable sur les valeurs unitaires. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Canada Vie et ses produits, visitez le site canadavie.com ou adressez-vous à votre conseiller. Au Québec, toute référence au terme conseiller correspond à conseiller en sécurité financière au titre des polices d'assurance individuelle et de fonds distincts, et à conseiller en assurance collective/en régimes de rentes collectives au titre des produits collectifs. Les fonds sont offerts par l'intermédiaire d'une police de fonds distincts établie par la Canada Vie. Canada Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La note FundGrade A+® est utilisée avec la permission de Fundata Canada Inc., tous droits réservés. Les Trophées annuels FundGrade A+® qui distinguent la « crème de la crème » des fonds d'investissement canadiens, sont remis par Fundata Canada Inc. Le calcul de la note FundGrade A+® complémentaire de la notation mensuelle FundGrade, est déterminé à la fin de chaque année civile. Le système de notation FundGrade évalue les fonds en fonction de leur rendement ajusté au risque, mesuré par le ratio de Sharpe, le ratio de Sortino et le ratio d'information. Le résultat pour chaque ratio est calculé individuellement, sur des périodes de 2 à 10 ans. Les résultats sont alors équilibrés en calculant une note mensuelle FundGrade. Les notes FundGrade sont réparties en cinq tranches qui vont de « A » (performance supérieure) à « E » (performance inférieure). Ainsi, 10 % des fonds gagnent la note A, 20 % des fonds obtiennent la note B, 40 % des fonds reçoivent la note C, 20 % des fonds recueillent la note D et 10 % des fonds reçoivent la note E. Tous les fonds éligibles doivent avoir reçu une note mensuelle FundGrade au cours de l'année précédente. La note FundGrade A+® utilise un calcul dans le style de « moyenne pondérée cumulative » (MPC). Les notes mensuelles FundGrade de « A » à « E » reçoivent des notations allant respectivement de 4 à 0. Le résultat moyen d'un fonds[†] détermine son MPC. Tout fonds possédant un MPC supérieur

CAN Obligations tactiques canadiennes 75/75 (PS2)

31 mai 2026

ou égal à 3,5 reçoit la note A+. Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web www.FundGradeAwards.com. Même si Fundata fait de son mieux pour s'assurer de la fiabilité et de la précision des données contenues dans la présente, l'exactitude de ces dernières n'est pas garantie par Fundata.

Information financière offerte par Fundata Canada Inc.

©Fundata Canada Inc. Tous droits réservés.

